

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Avis d'intention des assujettis et autres avis
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Protection des dépôts
 - 5.7 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis relatif au dépôt de l'état annuel et autres documents pour l'exercice financier se terminant le 31 octobre 2023 – Assureurs de personnes autorisés à exercer leurs activités au Québec

En vertu des dispositions de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1 (la «Loi»), tout assureur autorisé doit préparer et transmettre à l'Autorité des marchés financiers (l'«Autorité»), en la forme, la teneur et à la date que celle-ci détermine, les documents et les renseignements prévus à la Loi ou requis par l'Autorité (les «documents et renseignements exigés»).

Le dépôt électronique par l'entremise des Services en ligne (les «SEL») de l'Autorité est obligatoire pour tous les documents et renseignements exigés.

Les annexes du présent avis contiennent les exigences spécifiques de l'Autorité relatives au dépôt des documents pour l'exercice financier se terminant le 31 octobre 2023. Une version intégrale de ce présent avis est également disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse :

<https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/>

La version complète des documents portant signatures devra être conservée au bureau de l'assureur, pour fins d'examen par l'Autorité, le cas échéant.

Sanctions administratives pécuniaires

Nous vous rappelons qu'il est de la responsabilité de chaque assureur de s'assurer que l'Autorité reçoive, aux dates déterminées, les documents et renseignements exigés.

Des sanctions administratives pécuniaires peuvent être imposées à un assureur autorisé en cas de défaut de transmettre à l'Autorité les documents ou renseignements exigés ou lorsque ceux-ci sont incomplets ou ne sont pas transmis avant l'échéance prévue ou le refus de les communiquer ou d'en donner accès à l'Autorité, conformément aux articles 491 et suivants de la Loi.

Transmission électronique des données financières et autres documents

Le *Guide d'instructions pour la transmission des divulgations (Assureurs)* explique la procédure à suivre pour le dépôt de fichiers sur les SEL de l'Autorité et fournit des instructions spécifiques, entre autres, les noms des fichiers à utiliser. Il est disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse :

<https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/>

Veuillez noter que le *Guide d'instructions pour la transmission des divulgations (Assureurs)* concernant l'utilisation des SEL ne dresse pas la liste de tous les documents et renseignements exigés ni la date d'échéance pour leur dépôt à l'Autorité.

Renseignements additionnels :

Si des renseignements s'avéraient nécessaires, veuillez adresser vos questions par courriel à l'adresse : Info-Divulgations@lautorite.qc.ca

Le 26 octobre 2023

**ASSUREURS ET RÉASSUREURS DE PERSONNES
AUTORISÉS À EXERCER LEURS ACTIVITÉS AU QUÉBEC
DOCUMENTS REQUIS POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 OCTOBRE 2023**

ANNEXE 1

CHARTRE DU QUÉBEC			
Société par actions, Société mutuelle et Société de secours mutuels	Code du relevé	Format du fichier	Échéance Nombre de jours suivant la date de fin d'exercice / Date fixe
1. État annuel VIE.	-	Excel	60 jours
2. État annuel VIE, dûment signé . - Attestation portant sur l'état annuel dûment signée (page 10.005) - Renseignements annuels sur l'assureur (pages 10.010 à 10.014) - Organigramme (page 10.040) - État des flux de trésorerie (page 20.050) - Notes aux états financiers audités (page 20.060) - Rapport de l'auditeur indépendant adressé à l'Autorité portant sur les pages 20.010 à 20.060 et 60.010, dûment signé (page 20.070) - Certificat de l'actuaire désigné, dûment signé (page 20.085)	-	PDF	60 jours
3. Attestation de conformité des versions - État annuel, dûment signée . https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes (Formulaires et instructions)	110	PDF	60 jours
4. Plan d'affaires pour l'année 2024, incluant une prévision du bilan et de l'état des résultats.	190	PDF	60 jours
5. États financiers audités présentés aux actionnaires ou aux membres, dûment signés . (version « officielle »)	200	PDF intelligent*	60 jours
6. Rapport annuel présenté aux actionnaires ou aux membres, dès que disponible. (si applicable)	200	PDF	
7. États financiers non consolidés de l'assureur, des filiales, des entreprises associées et coentreprises dans lesquelles l'assureur a une participation. (si applicable)	300	PDF	60 jours
8. Rapport de l'actuaire désigné sur le passif des polices incluant le certificat, dûment signé . (Le Guide de l'actuaire est disponible sur le site Web de l'Autorité) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/	400	PDF intelligent*	60 jours
9. Fichier Excel - Rapport sur le passif des polices (Le fichier est disponible sur le site Web de l'Autorité) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/	410	Excel	60 jours
10. Examen par des pairs - Rapport de l'actuaire désigné. (si applicable)	440	PDF	Note 1
11. Rapport sur l'Examen de la santé financière - ESF, dûment signé . (Le Guide de l'actuaire sera disponible sur le site Web de l'Autorité d'ici mars 2024.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/	500	PDF intelligent*	31 octobre 2024
12. Fichier Excel - Rapport sur l'Examen de la santé financière. (Le fichier sera disponible sur le site Web de l'Autorité d'ici mars 2024.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/	510	Excel	31 octobre 2024
13. Examen par des pairs - ESF. (si applicable)	520	PDF	Note 1
14. Formulaire ESCAP, Exigences de suffisance du capital en assurance de personnes	-	Excel	60 jours
15. Formulaire ESCAP, Exigences de suffisance du capital en assurance de personnes, dûment signé . Il doit inclure le rapport de l'auditeur indépendant.**	-	PDF	90 jours
16. Attestation de conformité des versions - Formulaire ESCAP, dûment signée . (L'attestation doit être datée et signée suite à la production du rapport de l'auditeur.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes (Formulaires et instructions)	710	PDF	90 jours
17. Rapport de l'actuaire désigné sur l'attestation de la ligne directrice ESCAP, dûment signé .	720	PDF	60 jours
18. Examen par des pairs - ESCAP. (si applicable)	735	PDF	Note 1
19. Rapport du Comité d'éthique, dûment signé .	760	PDF	60 jours

Note 1: 30 jours après la transmission au comité de vérification.

* Un pdf intelligent est un pdf qui permet d'effectuer des recherches.

** Les ratios ESCAP doivent être audités annuellement par l'auditeur chargé des fonctions prévues au chapitre VII du titre II de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c A-32.1. Le rapport d'audit portant sur les ratios ESCAP doit être distinct de celui de l'auditeur qui accompagne l'état annuel VIE déposé à l'Autorité. L'audit doit être effectué conformément aux normes relatives aux missions d'audit établies par le Conseil des normes d'audit et de certification du Canada. L'opinion de l'auditeur doit porter sur le respect de la Ligne directrice ESCAP lors de l'établissement des ratios ESCAP présentés à la page 10.100 du formulaire ESCAP.

**ASSUREURS ET RÉASSUREURS DE PERSONNES
AUTORISÉS À EXERCER LEURS ACTIVITÉS AU QUÉBEC
DOCUMENTS REQUIS POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 OCTOBRE 2023**

ANNEXE 1

CHARTE DU QUÉBEC			
Compagnie d'assurance funéraire	Code du relevé	Format du fichier	Échéance Nombre de jours suivant la date de fin d'exercice / Date fixe
1. État annuel du S-20. Hyperliens pour les modifications au formulaire et aux instructions: https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/ (Formulaires et instructions)	-	Excel	60 jours
2. État annuel du S-20, dûment signé . - Renseignements annuels sur l'assureur (pages 0100 à 0140) - Rapport de l'auditeur indépendant adressé à l'Autorité, dûment signé (page 0600) - Rapport de l'actuaire désigné, dûment signé (page 0900) - Attestation des administrateurs, dûment signée (page 1000)	-	PDF	60 jours
3. Attestation de conformité des versions - Formulaire S-20, dûment signée . https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/ (Formulaires et instructions)	110	PDF	60 jours
4. Rapport annuel ou états financiers audités présentés aux membres, dûment signés . (version « officielle »)	200	PDF intelligent*	60 jours
5. Rapport de l'actuaire désigné sur le passif des polices incluant le certificat, dûment signé .	400	PDF intelligent*	60 jours
6. Toutes les modifications ou nouvelles ententes de réassurance.	580	PDF	60 jours

* PDF intelligent : permet d'effectuer des recherches.

**ASSUREURS ET RÉASSUREURS DE PERSONNES
AUTORISÉS À EXERCER LEURS ACTIVITÉS AU QUÉBEC
DOCUMENTS REQUIS POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 OCTOBRE 2023**

ANNEXE 2

CHARTE DU CANADA CHARTE EXTRA-PROVINCIALE			
Société par actions, Société mutuelle et Société de secours mutuels	Code du relevé	Format du fichier	Échéance Nombre de jours suivant la date de fin d'exercice / Date fixe
1. État annuel VIE.	-	Excel	60 jours
2. État annuel VIE, dûment signé . - Attestation des dirigeants, dûment signée (page 10.000) - Attestation portant sur l'état annuel, dûment signée (page 10.005) - Renseignements annuels sur l'assureur (pages 10.010 à 10.014) - Organigramme (page 10.040) - État des flux de trésorerie (page 20.050) - Notes aux états financiers audités (page 20.060) - Rapport de l'auditeur indépendant adressé au principal organisme de réglementation portant sur les pages 20.010 à 20.060, dûment signé (page 20.070) - Certificat de l'actuaire désigné, dûment signé (page 20.080)	-	PDF	60 jours
3. Attestation de conformité des versions - État annuel, dûment signée . https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes (Formulaires et instructions)	110	PDF	60 jours
4. États financiers audités présentés aux actionnaires ou aux membres, dûment signés . (version « officielle »).	200	PDF intelligent*	60 jours
5. Rapport annuel présenté aux actionnaires ou aux membres, dès que disponible. (si applicable)	200	PDF	
6. Rapport de l'actuaire désigné sur le passif des polices incluant le certificat, dûment signé .	400	PDF intelligent*	60 jours
7. Fichier Excel – Rapport sur le passif des polices (Assureurs à charte autre que du Québec) (Le fichier est disponible sur le site Web de l'Autorité.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/	410	Excel	60 jours
8. Fichier Excel contenant certaines données du rapport de l'actuaire désigné sur le passif des polices. (Vous devez fournir le document qui est déposé auprès de votre régulateur principal.)	420	Excel	60 jours
9. Examen par des pairs - Rapport de l'actuaire désigné.	440	PDF	Note 1
10. Rapport sur l'Examen de la santé financière - ESF, dûment signé .	500	PDF intelligent*	31 octobre 2024
11. Fichier Excel - Rapport sur l'Examen de la santé financière. (Le fichier sera disponible sur le site Web de l'Autorité d'ici mars 2024.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/	510	Excel	31 octobre 2024
12. Examen par des pairs - ESF.	520	PDF	Note 1
13. Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV)	-	Excel	60 jours
14. Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV), dûment signé . Le pdf doit être complet, en version imprimable, conforme à la version conservée au bureau de l'assureur. Il doit inclure le rapport de l'auditeur indépendant.	-	PDF	90 jours
15. Attestation de conformité des versions - Formulaire TSAV, dûment signée . (L'attestation doit être datée et signée suite à la production du rapport de l'auditeur.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes (Formulaires et instructions)	710	PDF	90 jours
16. Rapport de l'actuaire désigné sur l'attestation de la norme de capital réglementaire, dûment signé .	720	PDF	60 jours
17. Examen par des pairs - TSAV.	735	PDF	Note 1

Note 1: 30 jours après la transmission au comité de vérification.

* Un pdf intelligent est un pdf qui permet d'effectuer des recherches.

Avis relatif au dépôt de l'état annuel et autres documents pour l'exercice financier se terminant le 31 octobre 2023 – Assureurs de dommages autorisés à exercer leurs activités au Québec

En vertu des dispositions de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1 (la «Loi»), tout assureur autorisé doit préparer et transmettre à l'Autorité des marchés financiers (l'«Autorité»), en la forme, la teneur et à la date que celle-ci détermine, les documents et les renseignements prévus à la Loi ou requis par l'Autorité (les «documents et renseignements exigés»).

Le dépôt électronique par l'entremise des Services en ligne (les «SEL») de l'Autorité est obligatoire pour tous les documents et renseignements exigés.

Les annexes du présent avis contiennent les exigences spécifiques de l'Autorité relatives au dépôt des documents pour l'exercice financier se terminant le 31 octobre 2023. Une version intégrale de ce présent avis est également disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse :

<https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/>

La version complète des documents portant signatures devra être conservée au bureau de l'assureur, pour fins d'examen par l'Autorité, le cas échéant.

Sanctions administratives pécuniaires

Nous vous rappelons qu'il est de la responsabilité de chaque assureur de s'assurer que l'Autorité reçoive, aux dates déterminées, les documents et renseignements exigés.

Des sanctions administratives pécuniaires peuvent être imposées à un assureur autorisé en cas de défaut de transmettre à l'Autorité les documents ou renseignements exigés ou lorsque ceux-ci sont incomplets ou ne sont pas transmis avant l'échéance prévue ou s'il refuse de les communiquer ou d'en donner accès à l'Autorité, conformément aux articles 491 et suivants de la Loi.

Transmission électronique des données financières et autres documents

Le *Guide d'instructions pour la transmission des divulgations (Assureurs)* explique la procédure à suivre pour le dépôt de fichiers sur les SEL de l'Autorité et fournit des instructions spécifiques, entre autres, les noms des fichiers à utiliser. Il est disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse :

<https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/>

Veuillez noter que le *Guide d'instructions pour la transmission des divulgations (Assureurs)* concernant l'utilisation des SEL ne dresse pas la liste de tous les documents et renseignements exigés ni la date d'échéance pour leur dépôt à l'Autorité.

Renseignements additionnels :

Si des renseignements s'avéraient nécessaires, veuillez adresser vos questions par courriel à l'adresse : Info-Divulgations@lautorite.qc.ca

Le 26 octobre 2023

**ASSUREURS ET RÉASSUREURS DE DOMMAGES
AUTORISÉS À EXERCER LEURS ACTIVITÉS AU QUÉBEC
DOCUMENTS REQUIS POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 OCTOBRE 2023**

ANNEXE 1

CHARTRE DU QUÉBEC			
Société par actions, Société mutuelle membre d'une fédération et Société mutuelle	Code du relevé	Format du fichier	Échéance Nombre de jours suivant la date de fin d'exercice / Date fixe
1. État annuel P&C.	-	Excel	60 jours
2. État annuel P&C, dûment signé . - Renseignements annuels sur l'assureur (pages 10.10 à 10.17) - Organigramme (page 10.30) - État des flux de trésorerie (page 20.52) - Notes aux états financiers audités (page 20.60) - Rapport de l'auditeur indépendant adressé à l'Autorité portant sur les pages 20.10 à 20.60, dûment signé (page 20.70) - Rapport de l'actuaire désigné, dûment signé (page 20.80) - Attestation Président/Chef de la direction, dûment signée (page 99.10) - Attestation portant sur l'état annuel, dûment signée (page 99.20)	-	PDF	60 jours
3. Rapport de l'auditeur indépendant sur le ratio relatif au test du capital minimal (TCM), dûment signé .**	-	PDF	90 jours
4. Attestation de conformité des versions - État annuel, dûment signée . https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/ (Formulaires et instructions)	110	PDF	60 jours
5. Copie des principales lettres de crédit et des confirmations des fiduciaires concernant les dépôts reçus au bénéfice de l'assureur inscrit à la page 70.60 de l'état annuel. Cette confirmation doit inclure le texte suivant ou un texte équivalent: « Nous confirmons détenir au 31 octobre 2023, au bénéfice de (nom de l'assureur), la somme de _____ \$ déposée par (nom du réassureur). » (si applicable).	180	PDF	60 jours
6. Plan d'affaires pour l'année 2024, incluant une prévision du bilan, de l'état des résultats et du Test sur le capital minimal (TCM).	190	PDF	60 jours
7. États financiers audités présentés aux actionnaires ou aux membres, dûment signés . (version « officielle »)	200	PDF intelligent*	60 jours
8. Rapport annuel présenté aux actionnaires ou aux membres, dès que disponible. (si applicable)	200	PDF	
9. États financiers non consolidés de l'assureur, des filiales, des entreprises associées et coentreprises dans lesquelles l'assureur a une participation. (si applicable)	300	PDF	60 jours
10. Rapport de l'actuaire désigné sur le passif des polices incluant le certificat, dûment signé .	400	PDF intelligent*	60 jours
11. Tableaux sur les sinistres et indices de perte. https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	-	Excel	60 jours
12. Examen par des pairs - Rapport de l'actuaire désigné. (si applicable)	440	PDF	Note 1
13. Rapport sur l'Examen de la santé financière - ESF, dûment signé . (Les instructions seront disponibles sur le site Web de l'Autorité.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	500	PDF intelligent*	31 octobre 2024
14. Fichier Excel - Rapport sur l'Examen de la santé financière. (Le fichier devant être utilisé sera disponible sur le site Web de l'Autorité.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	510	Excel	31 octobre 2024
15. Examen par des pairs - ESF. (si applicable)	520		Note 1
16. Notes de couverture de réassurance, incluant celles afférentes à tous les traités ou ententes de réassurance qui seront en vigueur en 2024. (si applicable)	590	PDF	60 jours
17. Formulaire de données sur les engagements relatifs aux tremblements de terre. (Tous les assureurs doivent compléter le fichier de l'AME , qu'ils soient exposés ou non au risque de tremblements de terre.) (Le fichier est disponible sur le site Web de l'Autorité.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	740	Excel	31 mai 2024
18. Rapport du Comité d'éthique, dûment signé .	760	PDF	60 jours

Note 1: 30 jours après la transmission au comité de vérification.

* pdf intelligent : permet d'effectuer des recherches.

**Le ratio du TCM doit être audité annuellement par l'auditeur chargé des fonctions prévues au chapitre VII du titre II de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c A-32.1. Le rapport d'audit portant sur le ratio du TCM doit être distinct de celui de l'auditeur qui accompagne l'état annuel P&C déposé à l'Autorité. L'audit doit être effectué conformément aux normes relatives aux missions d'audit établies par le Conseil des normes d'audit et de certification du Canada. L'opinion de l'auditeur doit porter sur le respect de la Ligne directrice TCM lors de l'établissement du ratio TCM présenté à la page 30.61 du formulaire P&C.

**ASSUREURS ET RÉASSUREURS DE DOMMAGES
AUTORISÉS À EXERCER LEURS ACTIVITÉS AU QUÉBEC
DOCUMENTS REQUIS POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 OCTOBRE 2023**

ANNEXE 2

CHARTE DU CANADA CHARTE EXTRA-PROVINCIALE			
Société par actions et Société mutuelle	Code du relevé	Format du fichier	Échéance Nombre de jours suivant la date de fin d'exercice / Date fixe
1. État annuel P&C.	-	Excel	60 jours
2. État annuel P&C, dûment signé . - Renseignements annuels sur l'assureur (pages 10.10 à 10.17) - Organigramme (page 10.30) - État des flux de trésorerie (page 20.52) - Notes aux états financiers audités (page 20.60) - Rapport de l'auditeur indépendant adressé au principal organisme de réglementation portant sur les pages 20.10 à 20.60, dûment signé (page 20.70) - Rapport de l'actuaire désigné, dûment signé (page 20.80) - Attestation Président/Chef de la direction, dûment signée (page 99.10) - Attestation portant sur l'état annuel, dûment signée (page 99.20)	-	PDF	60 jours
3. Rapport de l'auditeur indépendant sur le ratio relatif au test du capital minimal (TCM), dûment signé .	-	PDF	90 jours
4. Attestation de conformité des versions- État annuel, dûment signée . https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/ (Formulaires et instructions)	110	PDF	60 jours
5. Copie des principales lettres de crédit et des confirmations des fiduciaires concernant les dépôts reçus au bénéfice de l'assureur inscrit à la page 70.60 de l'état annuel. Cette confirmation doit inclure le texte suivant ou un texte équivalent: « Nous confirmons détenir au 31 octobre 2023, au bénéfice de (nom de l'assureur), la somme de _____ \$ déposée par (nom du réassureur). » (si applicable).	180	PDF	60 jours
6. États financiers audités présentés aux actionnaires ou aux membres, dûment signés (version « officielle »).	200	PDF intelligent*	60 jours
7. Rapport annuel présenté aux actionnaires ou aux membres, dès que disponible. (si applicable)	200	PDF	
8. Rapport de l'actuaire désigné sur le passif des polices incluant le certificat, dûment signé .	400	PDF intelligent*	60 jours
9. Tableaux sur les sinistres et indices de perte. https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	-	Excel	60 jours
10. Examen par des pairs - Rapport de l'actuaire désigné.	440	PDF	Note 1
11. Rapport sur l'Examen de la santé financière - ESF, dûment signé .	500	PDF intelligent*	31 octobre 2024
12. Fichier Excel - Rapport sur l'Examen de la santé financière. (Le fichier devant être utilisé sera disponible sur le site Web de l'Autorité.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	510	Excel	31 octobre 2024
13. Examen par des pairs - ESF.	520	PDF	Note 1
14. Formulaire de données sur les engagements relatifs aux tremblements de terre. (Tous les assureurs doivent compléter le fichier de l'AMF , qu'ils soient exposés ou non au risque de tremblements de terre.) (Le fichier est disponible sur le site Web de l'Autorité.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	740	Excel	31 mai 2024

Note 1: 30 jours après la transmission au comité de vérification.

* pdf intelligent : permet d'effectuer des recherches.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 AVIS D'INTENTION DES ASSUJETTIS ET AUTRES AVIS

PROMUTUEL PORTNEUF-CHAMPLAIN, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE PROMUTUEL BOIS-FRANCS, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

Avis d'intention de procéder à une fusion

Conformément à l'article 148 de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ c. A-32.1, Promutuel Portneuf-Champlain, société mutuelle d'assurance générale et Promutuel Bois-Francis, société mutuelle d'assurance générale, ont donné avis de leur intention de fusionner en une seule société mutuelle. La date envisagée de la fusion est le 1^{er} janvier 2024.

Personnes morales fusionnantes :

➤ Promutuel Portneuf-Champlain, société mutuelle d'assurance générale

257, boulevard du Centenaire,
Saint-Basile (Québec) G0A 3G0

Les catégories d'activités exercées au Québec par Promutuel Portneuf-Champlain, société mutuelle d'assurance générale sont :

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance de frais juridiques
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité
- Assurance maritime*

* **Restriction** : Dans la catégorie « Assurance maritime », les activités de l'assureur sont limitées à la prise en charge de risques liés à des embarcations de plaisance utilisées exclusivement à des fins récréatives et personnelles, sans rémunération ou but lucratif.

➤ Promutuel Bois-Francis, société mutuelle d'assurance générale

1400, rue Notre-Dame Est,
Victoriaville (Québec) G6P 0B4

Les catégories d'activités exercées au Québec par Promutuel Bois-Francis, société mutuelle d'assurance générale sont :

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance de frais juridiques
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité
- Assurance maritime*

* **Restriction** : Dans la catégorie « Assurance maritime », les activités de l'assureur sont limitées à la prise en charge de risques liés à des embarcations de plaisance utilisées exclusivement à des fins récréatives et personnelles, sans rémunération ou but lucratif.

-2-

Personne morale issue de la fusion :

- Nom envisagé : Promutuel Les Bâisseurs, société mutuelle d'assurance générale

Adresse du siège envisagée : 257, boulevard du Centenaire
Saint-Basile (Québec)
G0A 3G0

La personne morale issue de la fusion entend exercer ses activités dans les mêmes catégories que les assureurs autorisés fusionnant.

Sur réception de la demande de permission de fusion et des pièces qui doivent y être jointes, en plus du réexamen de l'autorisation, l'Autorité prépare, à l'intention du Ministre, un rapport sur les motifs justifiant de faire droit ou non à la demande de permission de fusion.

Le Ministre pourra alors, s'il l'estime opportun, permettre la fusion. L'avis de décision sera publié au Bulletin.

Pour plus d'information sur les sociétés désirant se fusionner, veuillez accéder *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse suivante :

<https://lautorite.qc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie>

Fait le 26 octobre 2023

**PROMUTUEL MONTMAGNY-L'ISLET, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE
PROMUTUEL RIVE-SUD, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE**

Avis d'intention de procéder à une fusion

Conformément à l'article 148 de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ c. A-32.1, Promutuel Montmagny-L'Islet, société mutuelle d'assurance générale et Promutuel Rive-Sud, société mutuelle d'assurance générale, ont donné avis de leur intention de fusionner en une seule société mutuelle. La date envisagée pour la fusion est le 1^{er} janvier 2024.

Personnes morales fusionnantes :

- **Promutuel Montmagny-L'Islet, société mutuelle d'assurance générale**

124, boulevard Taché Ouest
Montmagny, (Québec) G5V 3A5

Les catégories d'activités exercées au Québec par Promutuel Montmagny-L'Islet, société mutuelle d'assurance générale sont :

-2-

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance de frais juridiques
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité
- Assurance maritime*

* **Restriction** : Dans la catégorie « Assurance maritime », les activités de l'assureur sont limitées à la prise en charge de risques liés à des embarcations de plaisance utilisées exclusivement à des fins récréatives et personnelles, sans rémunération ou but lucratif.

➤ **Promutuel Rive-Sud, société mutuelle d'assurance générale**

340, rue Principale
Saint-Gervais, (Québec) G0R 3C0

Les catégories d'activités exercées au Québec par Promutuel Rive-Sud, société mutuelle d'assurance générale sont :

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance de frais juridiques
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité
- Assurance maritime*

* **Restriction** : Dans la catégorie « Assurance maritime », les activités de l'assureur sont limitées à la prise en charge de risques liés à des embarcations de plaisance utilisées exclusivement à des fins récréatives et personnelles, sans rémunération ou but lucratif.

Personne morale issue de la fusion :

➤ Nom envisagé : **Promutuel Côte-Sud, société mutuelle d'assurance générale**

Adresse du siège envisagée : 113, route du Président-Kennedy
Lévis, (Québec) G6V 6C8

La personne morale issue de la fusion entend exercer ses activités dans les mêmes catégories que les assureurs autorisés fusionnant.

Sur réception de la demande de permission de fusion et des pièces qui doivent y être jointes, en plus du réexamen de l'autorisation, l'Autorité prépare, à l'intention du ministre, un rapport sur les motifs justifiant de faire droit ou non à la demande de permission de fusion.

Le ministre pourra alors, s'il l'estime opportun, permettre la fusion. L'avis de décision sera publié au Bulletin.

Pour plus d'information sur les sociétés désirant se fusionner, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse suivante :

-2-

<https://lautorite.gc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie>

Fait le 26 octobre 2023

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 PROTECTION DES DÉPÔTS

Aucune information.

5.7 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.